



## LE DÉPUTÉ LEMIEUX EST FIER DE METTRE UN TERME À L'INUTILE REGISTRE DES ARMES D'ÉPAULE

Le 28 octobre, 2011, 12h45

Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi [C-19, Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule](#). Mes collègues ont parlé avec beaucoup de passion de la nécessité de mettre fin une fois pour toutes à ce registre coûteux et inefficace, et je suis ravi que le moment soit enfin venu pour nous de le faire.

Depuis mon élection en 2006, je dis clairement aux citoyens de ma circonscription que je n'appuie pas le registre des armes d'épaule qui criminalise des agriculteurs, des chasseurs et des tireurs sur cible respectueux des lois, mais qui ne fait rien pour empêcher les criminels de mettre la main sur des armes à feu.

Moi, j'ai l'intention de tenir ma promesse d'abolir le registre. Je ne peux pas en dire autant des députés néo-démocrates et libéraux des circonscriptions rurales qui parlent depuis longtemps de leur volonté de mettre fin au registre des armes d'épaule, mais qui votent pour son maintien chaque fois qu'ils sont appelés à se prononcer sur le sujet. Mes collègues conservateurs et moi ferons ce que nous avons dit, et nous abolirons le cafouillis bureaucratique des libéraux qui porte atteinte à la liberté des Canadiens.

Comme on le sait peut-être, je représente une circonscription rurale où l'agriculture est un mode de vie. Les agriculteurs tirent leur subsistance de la terre, mais il arrive qu'ils doivent protéger leur moyen de subsistance. Cela signifie qu'une grande partie des gens que je représente possèdent des fusils de chasse ou des carabines simplement pour conserver leur moyen de subsistance.

Le noeud du problème réside dans le fait que le registre des armes d'épaule traite comme de dangereux criminels ces personnes qui travaillent fort, qui



sont respectueuses des lois et qui fournissent de la nourriture à tous les Canadiens.

Le registre des armes d'épaule criminalise à tort les agriculteurs, les chasseurs et les tireurs sportifs. Comment le fait d'imposer des formalités administratives inutiles et excessives à ces gens va-t-il prévenir le crime ailleurs? Quel est le lien entre la réglementation d'une arme d'épaule utilisée par un agriculteur de ma circonscription et la prévention de crimes commis avec des armes à feu Toronto, à Montréal ou à Winnipeg? Il n'y en a absolument aucun. Le pire, c'est que les ressources utilisées pour administrer le registre des armes d'épaule pourraient servir ailleurs afin de réellement lutter contre la criminalité et protéger les victimes.

Le dossier du registre des armes d'épaule montre clairement que les députés de l'opposition sont fondamentalement déconnectés de la réalité des Canadiens ruraux, et la population en est bien consciente. À preuve, les Canadiens ont élu des députés conservateurs le 2 mai dernier, mais pas un seul député libéral d'une circonscription rurale en Ontario. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. L'ancien ministre libéral de la Justice, Allan Rock, celui qui a instauré le registre des armes d'épaule pour le compte du gouvernement libéral, a d'ailleurs déclaré que seuls les policiers et les militaires devraient posséder des armes à feu. C'est ridicule.

Prenons l'exemple de ma situation. Comme on le sait, j'ai été dans l'armée canadienne pendant 20 ans. Pendant cette période, on m'a appris à me servir de diverses armes, que j'ai portées et avec lesquelles je me suis entraîné, notamment des pistolets, des carabines, des mitrailleuses légères ou lourdes et des lance-grenades automatiques. J'ai aussi entraîné d'autres soldats à les utiliser de façon sécuritaire et j'ai été officier de sécurité du tir à maintes occasions.

Selon la position libérale présentée par Allan Rock, je ne devrais pas avoir le droit, malgré ma formation, mon expérience et les responsabilités que j'ai assumées, d'utiliser des armes à feu, maintenant que je suis à la retraite, pour chasser ou faire du tir sportif. Pire encore, le registre des armes



d'épaule ferait de moi un criminel si, pour une raison ou pour une autre, je dépassais la date limite d'enregistrement d'une arme d'épaule, et ce, même si je n'étais pas responsable du retard.

Cette situation doit changer. Je suis d'ailleurs absolument ravi et fier que nous ayons l'occasion de changer les choses.

J'attire aussi l'attention sur une déclaration du député libéral du Mont-Royal, selon laquelle la destruction du registre des armes d'épaule est synonyme de destruction de preuves. Comme je suis un homme généreux, je ferai comme s'il s'était mal exprimé. Je dis cela parce que sa déclaration implique assez curieusement que les Canadiens des régions rurales sont des criminels au sujet desquels il faut recueillir des preuves, qu'ils commettent un crime ou non. C'est cette attitude des députés de l'opposition que nous rejetons fondamentalement, de ce côté-ci de la Chambre.

Les chasseurs, les agriculteurs et les tireurs sportifs ne sont pas les personnes que nous devrions cibler si nous voulons garder nos rues et nos collectivités à l'abri de la violence causée par les armes à feu. Nous devrions cibler les criminels et poursuivre les mesures pratiques et concrètes que le gouvernement conservateur a prises à cet égard — mesures, devrais-je ajouter, que rejette l'opposition. Les partis de l'opposition s'élèvent donc contre des mesures de lutte contre la criminalité qui fonctionnent et ils appuient fermement celles qui ne fonctionnent pas.

Selon les spécialistes, il est certain que ce sont les lois strictes et efficaces ainsi que les programmes judiciaires de prévention de la criminalité qui permettent de rendre les rues et les collectivités plus sûres. Le gouvernement a pris des mesures concrètes dans ces deux domaines. Il souscrit aux mesures efficaces de lutte contre la criminalité, qu'il soit question de prolonger les peines associées aux crimes commis avec une arme à feu, de prolonger les peines associées à la criminalité des gangs de rue, d'augmenter les effectifs policiers ou d'accroître le financement des mesures de prévention de la criminalité.



On assure la sécurité des Canadiens en prenant des mesures comme celles-ci, non en imposant plus de formalités administratives aux honnêtes citoyens sous la menace de créer un casier judiciaire s'ils ne s'y soumettent pas.

Les députés ne sont pas obligés de me croire sur parole. Permettez-moi de l'extrait suivant d'un article: « Le gouvernement fédéral a récemment présenté un projet de loi visant à abolir le registre des armes d'épaule instauré par les libéraux au milieu des années 1990. Selon le criminologue Ron Melchers, de l'Université d'Ottawa, le registre est peu lié au déclin des homicides commis au moyen d'une arme à feu. Son abolition changera peu de choses. »

Voilà ce que disent les spécialistes.

J'aimerais également souligner un fait inexact souvent répété par les néo-démocrates et les libéraux. Ils disent que, comme on enregistre déjà les voitures et les bateaux, pourquoi ne ferait-on pas de même dans le cas des armes à feu? En fait, si j'enregistre ma voiture en retard, on va m'imposer une petite amende. Toutefois, en vertu du système actuel, si j'enregistre mon fusil en retard, je risque d'être accusé d'une infraction, d'être condamné, de faire l'objet d'un casier judiciaire et, peut-être même, d'être envoyé en prison.

De plus, dans le cas des voitures et des bateaux, on est obligé de les enregistrer uniquement si on prévoit les utiliser. On peut entreposer une voiture dans sa cour ou dans son garage aussi longtemps qu'on le souhaite et, dans ce cas, il n'est pas nécessaire de les enregistrer. Ce n'est que lorsqu'on souhaite recommencer à utiliser sa voiture qu'on est tenu de l'enregistrer. Par contre, si j'entrepose une arme d'épaule dans une armoire fermée à clé dans mon sous-sol et que je n'y touche pas pendant 15 ans, elle doit être enregistrée pendant tout ce temps, sinon je commets un acte criminel en vertu des dispositions législatives relatives au registre des armes d'épaule.



Faire des criminels de tireurs sportifs, d'agriculteurs et de chasseurs des régions rurales respectueux des lois ne constitue pas une mesure efficace de contrôle des armes à feu.

Le projet de loi devant la Chambre aujourd'hui est en fait très simple. Il permet de faire exactement ce que le gouvernement a promis, soit d'abolir le registre des armes d'épaule coûteux et inefficace. Il n'a rien de compliqué. Il s'agit simplement de voter pour ou contre, d'être pour ou contre. Est-on en faveur d'imposer aux agriculteurs une bureaucratie inutile à cause de leur métier? Est-on en faveur de traiter les chasseurs comme des criminels simplement parce qu'ils possèdent des armes à feu?

Je connais la position de mes électeurs, et c'est pourquoi je vais voter en faveur du projet de loi visant l'abolition du registre des armes d'épaule. J'invite tous les députés d'en face à faire de même.

Ils n'ont pas à se fier uniquement à ma parole. Le député néo-démocrate de Western Arctic a déclaré: « Ils disent que [le registre des armes d'épaule] est efficace, mais efficace pour faire quoi? »

Le député de Timmins—Baie James, quant à lui, a dit: « Ce qui inquiète de nombreuses personnes en milieu rural, c'est qu'on gaspille de l'argent à tenter de retracer le fusil de calibre 20 de votre grand-père au lieu d'investir ces sommes dans la lutte contre la violence armée en milieu urbain. »

Bien d'autres déclarations de ce genre ont été faites par des néo-démocrates et des libéraux qui siègent dans cette Chambre. J'espère qu'ils vont réfléchir à leurs paroles, qu'ils donneront suite à la volonté de leurs électeurs, que, le jour du vote, ils agiront comme il se doit et qu'ils voteront en faveur de l'élimination du registre d'armes d'épaule coûteux et inefficace, qui criminalise depuis beaucoup trop longtemps des Canadiens responsables et respectueux des lois.

Pierre Lemieux  
Député, Glengarry—Prescott—Russell